

---

# JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

---

*Du Lundi 23 Juillet 1792.*

---

*MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.*

---

## M E L A N G E S.

UNE lettre écrite d'une ville voisine de Bannes et de Jalès, et consignée dans un papier public, donne des détails assez intéressans sur ce qui s'est passé dans la ville de Bannes. En voici le contenu: elle est datée du 11 juillet.

« Il convient de vous dire d'abord que les soi-disant patriotes, je veux dire les jacobins de ces contrées affiliés aux clubistes de Nîmes, à la tête desquels on doit compter un nommé Corin, jugé de paix des Vans; un Desmon de Gravière et un Borie de Barjac, avec tous les protestans des environs, avoient désigné un grand nombre de victimes parmi les catholiques-royalistes de ce pays. Les décrets, les ordres d'amener, et tous les genres de vexations exercées sur eux, les faisoient errer depuis long-temps dans nos montagnes.

» Dans cet intervalle, arrive M. le comte de Saillant, qu'on disoit envoyé de nos princes, pour se mettre à la tête des fidèles sujets du roi et des mécontents, à l'effet d'empêcher les protestans d'exercer de nouveaux massacres sur eux au moment de leur entrée en France.

» Il n'en fallut pas d'avantage à des coupables et qui avoient autant de crimes à expier pour leur faire renouveler dans ce pays toutes leurs cruautés. Un nouveau camp de Jalès, auquel on ne pensoit point, est dénoncé. Tout les protestans s'arment, des détachemens de soldats et des gendarmes nationaux courent de tous côtés, ils veulent même arrêter M. de Saillant; un détache-

ment de 30 soldats et 8 gendarmes nationaux marchent pour cette expédition. La maison où se trouvent les officiers est environnée, il ouvre lui-même les portes et les fenêtres, et 8 de ses amis en imposent au sieur Rozier, lieutenant des gendarmes nationaux, qui les commandoit, mais ne trouvant nulle difficulté à arrêter trois autres personnes, elles sont constituées prisonnières dans le fort de Bannes.

» L'alarme devient générale, on demande les prisonniers; les gens de Bannes eux-mêmes disent qu'il n'y a plus de sûreté pour personne, prient et veulent forcer M. de Saillant de se mettre à leur tête. Il s'y refuse constamment. Dix hommes déterminés gagnent un de ses officiers qui attaque le fort, et en soutient le feu avec ses dix hommes pendant 24 heures; un seul des ces braves est tué, six soldats qui étoient dans le fort se seroient rendus de suite, si, avec si peu de monde, on avoit pu couper les vivres qui leur étoient parvenus. M. de Saillant arrive alors avec vingt hommes, et veut faire retirer ce jeune homme qui lui représente que ses gens ont juré de mourir plutôt que d'abandonner les prisonniers qui étoient dans le château. Bientôt il se joint à ces deux messieurs cent cinquante hommes qui ne montrent pas moins d'ardeur que les premiers. M. de Saillant se voit alors forcé, pour ainsi dire, d'arborer la cocarde blanche et de faire le siège en règle; la garnison capitule le cinquième jour et accepte de boire et de manger avec la petite armée, et tous boivent à la santé du roi.

» Le drapeau blanc flotte bientôt sur les



tours du château, mais on n'y trouve ni vivres ni munitions. On veut aller faire la même opération dans une ville voisine; mais les gens de Bannes, qui étoient venus prendre constamment leur étape, refusent de marcher. Ils veulent même assassiner M. de Saillant, qui, entouré d'une brave jeunesse, leur en impose. L'opération projetée ne peut avoir lieu. Il apprend qu'un autre de ces officiers avoit recruté soixante hommes autour de Saint-Ambroix, qu'un avant-garde de neuf hommes de cette petite troupe avoit dissipé 300 protestans de la Gardonnenque, après en avoir tué 13 dans deux décharges; que la même troupe s'étant portée dans la nuit sur le pont de Saint-Ambroix, la sentinelle qui étoit un protestant et 18 hommes de garde avoient été tués à la première décharge; que toute la ville avoit crié après lui *vive le roi*, et qu'il avoit refusé d'y entrer avec si peu de force, sachant qu'il y avoit une garnison de 800 hommes, et qu'il avoit proposé de lui envoyer 100 hommes, et qu'il se chargeoit d'en prendre possession le lendemain.

« Les gens de Bannes décourageoient tous ceux qui arrivoient, et se proposoient d'amener toujours leur chef enchainé au département, d'après une récompense qui leur avoit été promise. M. de Saillant étoit résolu d'abandonner Bannes et ses habitans, mais il y fut bien plus décidé lorsqu'il apprit que ces lâches avoient assassiné deux protestans en prison dans le fort, et maltraité un troisième, quoiqu'il eût donné des ordres pour qu'on en eût le plus grand soin. Il n'hésita point alors, et fit sa retraite avec peu de monde. Cependant ils faisoient plier tout ce qui se présentoit devant eux; deux catholiques ont été tués les armes à la main et environ soixante protestans. Mais les protestans n'ayant plus aucun obstacle à vaincre, ont commis les plus grandes horreurs, ainsi que les soldats indisciplinés du Dauphiné. Ils ont pillé, dévasté et assassiné autant qu'ils ont pu. Tout le pays et les environs sont dans les alarmes, et si les troupes ne se retirent nous sommes en pleine guerre civile. »

La ville de Bordeaux vient d'être souillée par un crime affreux, abominable, et dont le récit fait frémir. Ce sont encore les jacobins, ce sont ces monstres qui ne respirent que le sang et les forfaits, qui en sont les auteurs.

M. Langoiran, grand-vicaire de Bordeaux, et M. Dupui, autre ecclésiastique, tous deux respectables par leurs vertus, tous deux inviolablement attachés à la religion catholique, et bien dignes par cela même de la haine des scélérats dont ils redoutoient les fureurs, s'étoient retirés, dans la semaine de la fédération, à une maison de campagne, éloignée d'une lieue de la ville. Des clubistes qui connoissoient leur retraite, ont prétendu qu'ils cherchoient à séduire le peuple, et les ont fait arrêter par leurs satellites, le jour même de la fédération. Ils ont été ramenés à Bordeaux et conduits au département, au milieu des cris féroces d'une multitude qui s'enflammoit de plus en plus. La force armée étoit considérable. Après de foibles efforts elle a permis que cette populace furieuse et ivre de sang, déchirât ces deux infortunés, dont les têtes sanglantes ont été promenées dans la ville au bout des piques. Ainsi s'est terminée cette fête cette horrible fête de la fédération.

Tandis qu'on promenoit la tête de M. Langoiran, son frère étoit au club qui rendoit compte à la société de la manière dont la fête s'étoit passée; il ignoroit la mort de son frère: mais il savoit qu'il étoit entre les mains d'un peuple furieux. Ce barbare a commencé son récit en disant que la patrie devoit aller avant la nature. . . . L'histoire d'aucun peuple n'offre des détails aussi révoltans.

Un autre ecclésiastique, vieillard vénérable a été également massacré à Limoges. — Prêtres vertueux autant qu'infortunés, apprêtez-vous à recevoir la palme du martyr: que d'attentats seront commis encore, que de sang, et c'est le sang le plus pur, coulera, avant que le jour de la vengeance arrive!

*De Bajeille, près de Sedan, le 19 juillet.*

( Cette lettre nous est parvenue un jour plus tard qu'elle ne le devoit. )

L'armée Lafayette se rend au camp, près Mont-Médi, la dernière division a passé hier par Mezière et Sedan, elle a fait aujourd'hui séjour dans ce dernier endroit et aux environs.

Le général va mieux, jugez de notre étonnement, il n'a plus qu'un petit reste de rhume de chaleur; il a monté aujourd'hui à cheval pour faire la revue de la garde nationale de Sedan dans le pré, près la ville, il a été accueilli avec enthousiasme, et lors-



qu'il a passé par Mezière, ainsi que par Sedan, toute la ville la reçut en criant *vive Lafayette*, le soutien de la liberté.

## P A R I S.

Un acte du corps législatif alloit être porté au roi, pour l'engager à nommer de nouveaux ministres, lorsque sa majesté a fait instruire l'assemblée qu'elle avoit donné le porte-feuille de l'intérieur à M. Champion, et celui de la marine à M. Dubouchage.

Une lettre insérée dans le journal de Brissot, feroit croire que M. Champion est un homme estimable, parce que l'auteur de cette lettre en dit beaucoup de mal. Il lui reproche sur-tout d'avoir touché les appointemens d'une place qu'il conserva lorsqu'il fut nommé commissaire civil à Avignon, avec MM. Beauregard et le Scène Desmairons, quoique les deux places fussent incompatibles. Quant à M. Dubouchage, il occupoit un poste distingué dans le corps d'artillerie de la marine, et y jouissoit, dit-on, d'une grande considération. M. Lacoste, à qui il succède, est nommé ambassadeur à Naples.

— Un certain M. Boucher-René, jacobin et officier municipal, avoit été choqué de l'escorte nombreuse qui entouroit le roi, le jour de la fédération. Ce n'étoit pas un cortège, dit-il, mais une armée. — Il avoit proposé, au bruit des applaudissemens des spectateurs, de faire venir le commandant général devant la municipalité, afin qu'il rendit compte de sa conduite. M. Borie répliqua avec fermeté, que le commandant général n'avoit aucun compte à rendre; qu'il avoit agi par les ordres qu'il lui avoit donnés (il étoit maire par *interim*), et que ces ordres étoient convenables aux circonstances. Malgré quelques murmures, on est passé à l'ordre du jour.

— Les jacobins s'indignent de ce que Manuel n'est pas encore réintégré. Citoyens, s'écrie Tallien, empressez-vous de le réclamer, c'est votre propriété. Encore quelques semaines, et cette propriété commune ne sera plus que la propriété de Samson, chef du *pouvoir exécutif*.

— La proclamation du roi est bien écrite et faite de manière à ne pouvoir choquer ni les constitutionnels ni les jacobins. En voici un morceau.

« Administrateurs, magistrats, guerriers, citoyens, voici le moment d'éteindre dans un sentiment fraternel de réconciliation et

de paix, ces dissensions et ces haines qui nous affoiblissent en nous divisant. Voici le moment enfin d'assurer à jamais la liberté en assurant l'empire des loix, sans lequel il n'y a que confusion, désordres, malheurs et une anarchique tyrannie, plus cruelle mille fois que celle du despotisme.

» La loi vous met tous en état de surveillance permanente, profitez-en pour donner du poids à l'autorité, du ressort au gouvernement; profitez-en pour rétablir l'ordre et secourir la France, qui ne peut résister, si tous les pouvoirs, toutes les volontés, tous les courages ne se réunissent pour la sauver. C'est le roi qui vous appelle; c'est un roi fier de commander à un peuple libre, qui vous conjure, au nom de la liberté qu'il aime, et de l'égalité qu'il est comme vous résolu de maintenir, de vous rallier tous sous les drapeaux de la patrie, de l'aider à donner *force à la loi* contre les rebelles du dedans *et du dehors*, de jurer avec lui de vaincre ou de mourir pour les droits de la nation, et de vous ensevelir sous les débris de l'empire, plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte, que des étrangers ou des rebelles puissent donner des lois à la France, et que de flétrir par une capitulation honteuse l'honneur du nom français. »

— La journée d'hier a été assez tranquille. La solennité de la proclamation a occupé les esprits. Des échaffauds ont été dressés sur toutes les places pour recevoir les enrôlemens. Quelques centaines d'hommes se sont engagés le matin; mais après midi, il ne s'en est pas présenté. Aujourd'hui les enrôlemens continuent.

— M. Pétion a proclamé que la patrie étoit en danger; il a été, comme à l'ordinaire, applaudi avec engouement par le peuple. Les *vive Pétion, vive le père du peuple*, ont retenti sur le passage de ce magistrat. Les canoniers qui l'accompagnoient avoient écrit sur leur chapeaux: *vive Pétion!* On dit que quelques personnes soudoyées ont baisé son cheval. . . .

## ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du vendredi soir, 20 juillet.

M. Laureau a fait décréter que le ministre de la guerre rendroit compte, sous trois jours, de l'exécution du décret qui ordonne le départ des fédérés et la formation du camp de Soissons.



Le ministre de la justice instruit l'assemblée que le roi a levé la suspension du maire et du procureur de la commune de Chartres.

Le président de la section des Tuileries est venu dénoncer deux députés, qui en prenant des passe-ports, avoient eu la sage précaution de ne point faire insérer leur dangereuse qualité de députés. Comme ces deux membres sont du côté gauche, les jacobins ont tonné contre cette infraction à la loi, qui défend à tout membre du corps législatif de quitter son poste. Ils ont sommé les deux députés de développer les motifs qui les ont portés à cette démarche. « Quoique je ne doive aucun compte de ma conduite, a dit M. Douillé, en tout ce qui est étranger à la législation, cependant, s'il vous faut des explications, je dois vous dire, avec franchise que lorsqu'on est menacé, soit en entrant, soit en sortant de cette assemblée, il est bien permis de prendre des précautions. »

Malgré cette explication, M. Saladin et plusieurs autres membres demandent que les députés soient envoyés trois jours à l'abbaye. Après des débats assez vifs, on passe à l'ordre du jour.

*Séance du samedi 20 juillet.*

Le département de l'Ardèche obtient 90 mille liv. pour les dépenses occasionnées par le rassemblement des assassins qui ont fait couler le sang des citoyens.

Deux particuliers, MM. Chall et Allier ont été arrêtés, parce qu'ils ont été pris pour deux contre-révolutionnaires du camp de Jallès, qui portent le même nom. Ils réclament contre cette arrestation, et malgré les preuves dont ils étayent leur réclamation, l'affaire est renvoyée au comité de surveillance.

Un directoire de département a écrit qu'une association s'étant formée dans une petite ville, sous le titre d'amis du roi et de la patrie, les administrateurs du district avoient fait incarcérer tous les membres. Le directoire a l'infamie d'approuver cette conduite, digne du dernier supplice, comme attentatoire à la liberté individuelle. Renvoyé tout simplement au comité de surveillance.

M. Albitte dépose sur le bureau une mé-

daille d'argent portant l'effigie de Lafayette, et offerte par un patriote pauvre, afin qu'elle soit convertie en pièce de 15 sous. Ce citoyen, dit-il, n'est pas de la classe des honnêtes gens. (Brissot et ceux de son parti désignent ainsi par dérision tous ceux qui ne sont pas du nombre des jacobins et des sans-culottes.) L'expression de M. Albitte a excité des murmures. On a crié au président de ne pas souffrir une pareille moralité... mais les cris de quelques honnêtes gens n'ont pas été secondés. — Nous sommes forcés de renvoyer à demain le court extrait que nous avons promis des discours de MM. Torné et Dumolard.

*Séance du dimanche, 22 juillet.*

Les troupes du roi de Sardaigne s'accroissent sur nos frontières, et cependant le ministre de la guerre tire 20 bataillons de l'armée du midi pour les porter à celle du Rhin. Le ministre des affaires étrangères est dénoncé à ce sujet, et la dénonciation renvoyée au comité des douze, qui se nomme commission extraordinaire, depuis qu'il est augmenté de 6 membres.

On enverra à MM. Lukner et Lafayette des courriers extraordinaires, afin qu'ils donnent par écrit des renseignements sur les faits allégués dans la discussion d'hier. M. Bureau de Puzi sera mandé à la barre.

Des membres demandent une loi qui réprime l'audace des tribunes et des hommes soudoyés qui investissent les avenues de la salle. On passe à l'ordre du jour.

Le résultat du scrutin appelloit à la présidence M. Lafond-Ladébat; mais sur ce qu'il a été vérifié qu'il y avoit six bulletins de trop, le scrutin a été annullé.

Le ministre de la guerre instruit M. Pétion, par une lettre dont on a donné lecture à l'assemblée, que tout est disposé au camp de Soissons pour recevoir 11 mille hommes. Il est décrété que le ministre se concertera avec le maire pour le départ des fédérés. Différens pétitionnaires viennent redemander Manuel.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent, Louis d'or, 16 liv.